

Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le Préavis municipal n°13-2017 sollicitant

un crédit d'investissement de CHF 15'210'000.- TTC (avant déduction des participations de tiers et autres subventions) pour la construction du « Passage inférieur des Coulisses », franchissement des voies CFF à l'Ouest de la halte RER de Prilly-Malley

Au Conseil Communal
de et à 1008 Prilly

Prilly, le 22 septembre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux.

La commission des finances chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie en date du 20 septembre 2017, de 20H00 à 21h30 au Château dans la composition suivante :

Mme Elia Pochon (PLR)
Mme Sylvie Krattinger Boudjelta (PS), présidente
M Jean-Claude Bi-Bandenda (PS)
M. Helder Da Costa Cunha (Les Verts)
M. Jean-Baptiste Di Natale (PDC), rapporteur
M Jean-Pierre Dupertuis (PLR)

M Fabien Deillon (UDC), excusé

La Municipalité de Prilly est représentée par M. Alain Gillièron, syndic.

Présentation et discussion :

Ce préavis a pour but la construction d'un franchissement souterrain des voies CFF à l'ouest de la halte RER de Prilly-Malley. Ce préavis sera également déposé par la Municipalité de Renens dans la mesure où cette réalisation est située à cheval sur les deux Communes. La répartition des charges sera assumée en parts égales, soit 50% pour chaque commune.

Monsieur Gillièron rappelle que l'investissement net pour ce projet serait de CHF 2'691'095.- à charge de Prilly, montant équivalent pour Renens. Le recours à un éventuel emprunt se fera en fonction des liquidités

disponibles au fur et à mesure des paiements à effectuer durant l'exécution des travaux. Pour rappel, les emprunts actuels totalisent CHF 51'000'000.- à ce jour. Cette réalisation figure au plan des investissements pour un montant de CHF 3'600'000.- et un fonds de CHF 1'500'000.- a déjà été constitué depuis quelques années.

La demande de ce préavis mentionne un crédit d'investissement de CHF 15'210'000.-, donc l'intégralité des travaux. Ceci s'explique par le fait que les subventions doivent être faites par une seule commune, en l'occurrence, la ville de Prilly. Nous serons donc chargés d'effectuer ces demandes.

Les importantes subventions cantonales et fédérales, pour un montant d'environ CHF 4'600'000.- s'expliquent par l'importance que revêt ce projet et le développement de cette partie de notre ville dans le cadre du PALM 2016. Celles-ci sont acquises même si un des PPA devait ne pas être accepté.

Les participations des propriétaires privés (en partie la ville de Lausanne) sont définies dans le cadre de diverses conventions signées entre les différentes parties. Il est très important de souligner que le paiement de ces participations des propriétaires privés ne se fera que s'ils obtiennent les permis de construire qui seront délivrés après l'acceptation des PPA Viaduc et Gazomètre. En résumé, si l'un des propriétaires privés se voit donc refuser son permis de construire, alors sa participation financière devra être prise en charge par les deux collectivités publiques à parts égales.

Le syndic exprime sa confiance dans la poursuite du développement de ce quartier et donc dans l'acceptation de ces PPA. La Municipalité estime le risque très limité au vu du large succès de la votation sur le PPA Malley-Gare.

Comme mentionné précédemment, un éventuel recours à l'emprunt se fera en fonction des besoins. Si notre ville est pilote dans ce dossier, et donc responsable du paiement des travaux, la ville Renens nous remboursera au fur et à mesure sa participation de 50%. Une convention régit les modalités de remboursement. Il n'y a donc pas lieu de craindre un financement de Prilly en faveur de Renens. Pour les travaux sous-voie, les CFF se sont également engagés à nous payer au fur et à mesure de l'avancement du projet avec un premier versement dès l'acceptation du projet. La fin des travaux est prévue pour décembre 2019.

Tous les appels d'offre seront organisés par notre ville, y compris pour les travaux dits CFF (passage sous-voie).

La différence entre le montant de CHF 2'058'095.- au point 5 des conclusions et la somme de CHF 2'691'095.- en page 16 du préavis s'explique par les préavis déjà acceptés et par les dépenses engagées à ce jour.

Sur demande d'un commissaire, le syndic nous renseigne sur le détail des aménagements extérieurs mentionnés dans le préavis pour un montant de CHF 491'460.-

Il est difficile de chiffrer le coût de la rampe pour vélo, celle-ci faisant partie intégrante du projet. Toutefois, une estimation de l'ordre de CHF 3 à 4 Mios semble plausible.

L'amortissement du solde de CHF 1'153'095.- est prévu sur 15 ans, car la somme est peu conséquente.

Ce type de réalisation (rampe hélicoïdale) est une première en Suisse, des travaux d'adaptation après une période d'observation seront peut-être nécessaires.

Délibérations :

La commission résume les différents points discutés durant la présentation. Différentes inquiétudes sont relevées, en particulier par rapport à la participation des propriétaires. En effet, ces participations sont liées à l'obtention des permis de construire et donc à l'acceptation des PPA Viaduc et Gazomètre. En cas de suite défavorable, le coût supplémentaire pour notre ville sera beaucoup plus important.

Une autre préoccupation d'une partie de la commission est liée à l'incertitude sur l'utilisation de ce passage sous-voie, gestion des flux de personnes et des vélos. Une partie de la commission craint des travaux d'aménagements futurs.

La complexité de ce préavis, avec nombre important de conventions et les différents acteurs impliqués dans ce projet est également soulignée.

Plus d'un commissaire relèvent que par son unicité, ce passage pourra être un des éléments architecturaux marquant de ce quartier.

Une partie de la commission relève la chance de pouvoir réaliser ce projet, en remarquant en particulier la proportion de la participation de Prilly (CHF 2'691'095.-) pour un projet à plus de CHF 15 Mios.

Vote :

Au vote final, la commission accepte les conclusions du préavis par 5 voix pour et 1 abstention.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal n° 13-2017,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction du passage inférieur des Coulisses à l'Ouest de la halte RER de Prilly-Malley ;
2. D'accepter la clé de répartition financière de 50 % à la charge de la Commune de Prilly et 50 % à la charge de la Commune de Renens, pour la construction du passage inférieur des Coulisses à l'Ouest de la halte RER de Prilly-Malley ;
3. De lui allouer pour cela un crédit total de CHF 15'210'000.- ;
4. De financer ce crédit de la manière suivante :
 - a. Participation financière de la Commune de Renens à hauteur de CHF 7'605'000.- ;
 - b. Participation financière de tiers en faveur de la Commune de Prilly (subventions cantonales et fédérales, participations des propriétaires) à hauteur de CHF 5'546'905.- ;
 - c. Le solde de CHF 2'058'095.- par l'emprunt ;
 - d. De recourir à l'emprunt à court terme pour le montant maximum de CHF 7'605'000.-, dans l'attente du versement de la participation financière des tiers ;
5. D'amortir l'investissement net de CHF 2'058'095.- de la manière suivante :
 - a. Amortissement initial de CHF 905'000.- par la dissolution du solde du fonds de réserve 9282.08 « Réserve pour le franchissement de la gare de Malley » ;
 - b. D'amortir le solde de CHF 1'153'095.- sur une durée de 15 ans, à raison de CHF 77'000.- par an, par le compte 420.3312 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
 - c. De comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 420.3905 ;
6. D'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis, en vue de sa mise en œuvre.

Au nom de la commission

Sylvie Krattinger Boudjelta, présidente

Jean-Baptiste Di Natale, rapporteur

Handwritten signature of Jean-Baptiste Di Natale, consisting of the initials 'JB' followed by a stylized surname.

Annexe 1 : Analyse de l'impact du préavis 13-2017 sur la situation financière